

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Prenez note que le bureau municipal **restera ouvert** pour les vacances estivales.

Exceptionnellement, la séance du conseil municipal aura lieu mardi, le 15 août 2023 à 19 h 00.

Volume 40 • Numéro 7
JUILLET/AOÛT 2023

Le prochain Reflet sera
DISPONIBLE LE 19 SEPTEMBRE 2023



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAÏ**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

Nadine Lavallée

Directrice générale et Greffière
Trésorière

Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Annick Leblanc

Adjointe administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Éric Bessette

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Martin Bougie

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

La vie à Saint-Liboire

Juillet 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Le Bureau municipal restera ouvert pendant les vacances estivales à personnel réduit				

Août 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Lundi	14		Date limite - 3 ^e versement de taxes municipales	
Mardi	15		Séance de conseil	Hôtel de Ville - salle du conseil
Samedi	26	11 h 30	Comité des aînés - Dîner d'amitié	Parc des Bénévoles

Septembre 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Lundi	4		Bureau municipal fermé - fête du Travail - Bon congé !	
Mardi	5	19 h	Séance de conseil	Hôtel de Ville - salle du conseil
Vendredi	15		Bingo + Bingo spéciaux	Salle Jean XXIII



La municipalité vous rappelle que le 3^e versement de taxes municipales est dû pour le 14 août 2023.



Saint-Liboire

ATTENTION !

Prenez note que notre inspecteur en bâtiment, monsieur Sébastien Marchand, sera en vacances du 14 au 25 août 2023. Si vous avez une demande d'information ou une demande de permis à faire afin de pouvoir mettre à terme vos projets, il vous faudra donc prévoir faire votre demande 30 jours avant son départ.

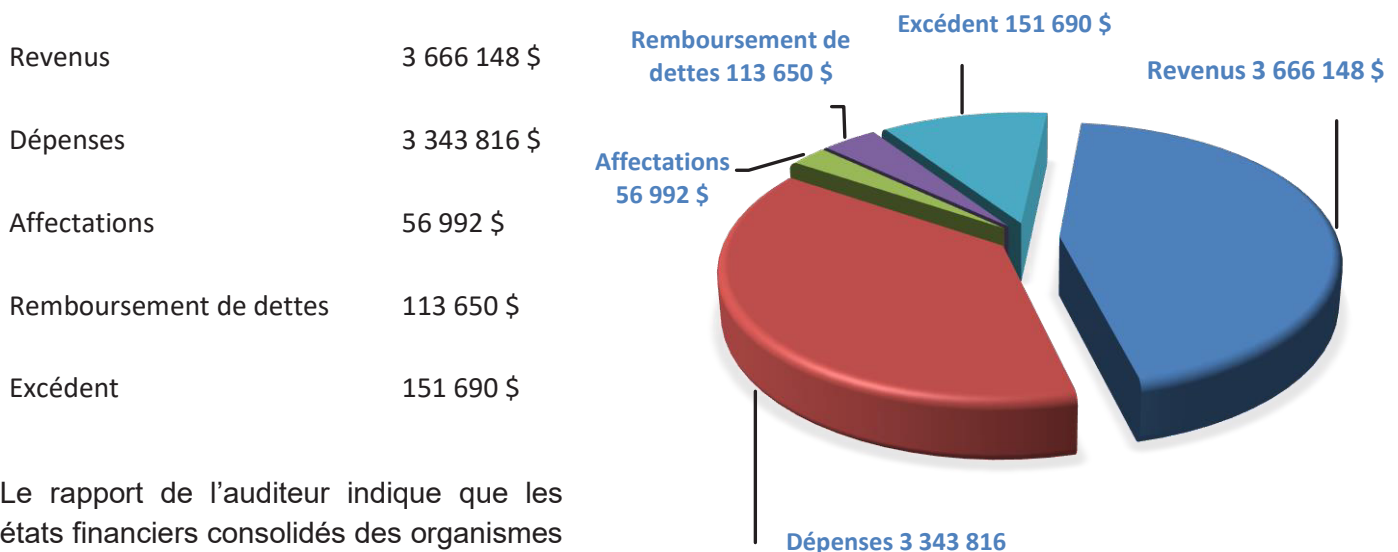
Vous devez communiquer avec lui pour prendre rendez-vous ou lui laisser un message au 450-793-2811 poste 2323.
Il sera de retour le lundi 28 août 2023.

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Comme exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Je vous confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier calculer seulement sur le fonctionnement :



Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés des organismes qui sont sous le contrôle de la municipalité de Saint-Liboire comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

De plus, l'auditeur indique que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 de la municipalité de Saint-Liboire a été établi, conformément aux exigences légales de la Loi sur la fiscalité municipale.

Comme mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération de la présente année :

- *Rémunération annuelle du Maire : 18 396 \$*
- *Allocation de dépenses du Maire : 9 192 \$*
- *Rémunération annuelle d'un conseiller : 6 132 \$*
- *Allocation de dépenses d'un conseiller : 3 060 \$*

- *Rémunération additionnelle maire suppléant : 1 836 \$*
- *Allocation de dépenses additionnelle maire suppléant : 924 \$*
- *Rémunération annuelle du Maire à la MRC : 5 470 \$*
- *Allocation de dépenses du Maire à la MRC : 2 735 \$*
- *Rémunération annuelle du délégué à la Régie : 796 \$*
- *Allocation de dépenses du délégué à la Régie : 398 \$*

Les élus ont pris la décision *concernant la rémunération des élus*, de voter une majoration annuelle selon l'IPC de 6,9 %.

Je remercie nos dévoués employés, membres du conseil, tous les comités, nos précieux bénévoles, et tous les organismes de la Municipalité de plus que notre service incendie « pompiers » et premiers répondants pour leur bon travail, leur assiduité, leur dévouement, leur professionnalisme et leur excellente collaboration.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout commentaire ou toute plainte, notre personnel municipal est là pour vous accueillir et vous répondre.

Merci de votre confiance.

Déposé ce 4 juillet 2023 à la séance du conseil municipal.

Yves Winter, Maire

Ce rapport sera diffusé sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca



Saint-Liboire



Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 358-23 SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023, le règlement suivant :

- Règlement numéro 358-23 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

L'objet de ce règlement est d'exercer un contrôle sur les projets de démolition sur le territoire municipal. Plus particulièrement, le règlement a comme objectif d'assurer la conservation du patrimoine bâti en ne permettant la démolition d'immeubles patrimoniaux que dans des cas exceptionnels.

La MRC des Maskoutains a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 28 juin 2023, date à laquelle il est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 3 juillet 2023.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière



LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME

AUX PERSONNES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC



RAPPEL LECTURE COMPTEUR D'EAU



Comme chaque année, le temps est venu de faire la lecture des compteurs d'eau et par la présente, vous êtes avisés que les employés du Service des travaux publics, sous la supervision de **SYLVAIN LAPLANTE, directeur du service**, sont autorisés à accéder à votre propriété pour procéder à cette lecture. Cette visite se fera au cours du mois d'août.

AFIN DE FACILITER LEUR TRAVAIL, VOTRE COLLABORATION EST DEMANDÉE.

Il est très important que votre **compteur d'eau soit accessible en tout temps**, mais surtout durant la période ci-dessus mentionnée ou même plus tard, selon la température.

Nous vous demandons également de respecter les **consignes suivantes** :

- Assurez-vous qu'aucune clôture ne bloque l'accès à votre propriété;
- Veuillez enlever tout obstacle bloquant l'accès à votre compteur d'eau;
- Vérifiez qu'aucun chien ne nuit au travail de lecture – gardez-le attaché;
- Si vous savez que **l'accès est impossible**, veuillez-nous en aviser en téléphonant au **450 793-2811, au poste 2121** ou par courriel à reception@st-liboire.ca pour nous transmettre la lecture de votre compteur. En soirée, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale. *Notez que le bureau municipal restera ouvert pendant les vacances estivales à personnel réduit.*
- **De plus, si un citoyen ne retourne pas la lecture de son compteur d'eau dans un délai de 15 jours suite à la réception d'un avis sous forme d'accroche-porte, une valeur approximative de consommation d'eau lui sera exigée ainsi qu'un montant fixe de 75 \$ pour pénalité de retard.**

Nous vous remercions de votre fidèle collaboration !

SÉBASTIEN MARCHAND



Saint-Liboire

Bonjour,

Je me présente, Sébastien Marchand, et je suis attitré en tant qu'inspecteur en bâtiment et environnement à la Municipalité de Saint-Liboire depuis maintenant un peu plus d'un an. Avant de devenir inspecteur en bâtiment et environnement, j'ai occupé plusieurs emplois entre autres à titre d'inspecteur en bâtiment spécialisé en qualité de l'air (moisissures), en tant que conseiller dans le domaine de l'électronique et même comme cuisinier durant quelques années. Ces expériences m'ont permis d'acquérir une foule de compétences variées qui me sont utiles à tous les jours.

En 2022, j'ai terminé un Baccalauréat en Urbanisme à l'UQAM. Ce fut pour moi un retour aux études après 6 ans d'absence sur un banc d'école afin de trouver une profession à laquelle j'aspirais. Je dois vous admettre que les études urbaines me fascinent puisqu'il s'agit d'un domaine d'actualité où il y a plusieurs enjeux tel que l'environnement, l'économie, la sécurité et j'en passe.

Nous sommes tous impactés par notre milieu environnant et c'est pourquoi j'ai choisi le domaine de l'urbanisme puisque je considère que c'est une avenue qui me permettra éventuellement d'essayer de faire une différence dans la vie des gens, que ce soit par des idées d'aménagement d'un parc, d'une rue sécuritaire, ou tout simplement dans la conception d'un milieu chaleureux inclusif et où chacun a une opportunité de s'épanouir. La Municipalité est vivante et nous devons la concevoir tel que nous la voulons, et ce, graduellement. À mon avis, il est préférable de penser à ce que nous voulons de notre société et d'y travailler pour l'obtenir au lieu de se comparer à nos voisins et de faire pareil.

COMITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE DE SAINT-LIBOIRE



Citoyennes et Citoyens de Saint-Liboire,

Avec l'arrivée du beau temps, le comité de la circulation routière vous recommande quelques conseils que voici :

- **Utiliser les pistes cyclables en tout temps avec votre vélo, poussette et la marche ou course à pied;**
- Lorsqu'il n'y a pas de piste cyclable, la marche ou course à pied avec ou sans poussette doivent se faire dans le sens contraire des véhicules mais à vélo, dans le même sens que les véhicules;
- Il est strictement interdit de stationner dans les pistes cyclables, et ce, **en tout temps** ! Que ce soit pour aller chercher le courrier, débarquer quelqu'un ou même un arrêt de quelques secondes. Toutes ces actions obligeront les utilisateurs de la piste cyclable à faire le tour de votre véhicule sans protection;
- Il serait bien avec le beau temps qui arrive, d'enseigner ou de faire un rappel à vos enfants sur les bonnes pratiques à avoir afin de traverser prudemment la rue aux bonnes intersections;
Jouer dans la rue n'est pas une bonne idée, il serait préférable d'aller dans les lieux conçus pour les sports.
- **ATTENTION...** comme vous le savez déjà avec le retour des mobylettes sur nos routes, ces dernières ne circulent pas à la même vitesse que les autos, il est donc doublement important de circuler sécuritairement et de partager la route avec eux !

Afin de circuler sécuritairement, nous vous recommandons le port d'un dossard ou des vêtements visibles. C'est une question de sécurité pour vous et les autres !

Nous vous souhaitons un bel été et soyez **PRUDENTS** !

**Votre Comité du CCR : Mélanie Brodeur, Marie-Josée Deaudelin,
Serge Desjardins, Véronique Duguay et Lise Tremblay.**

La bibliothèque sera fermée pour les
vacances estivales
du 20 juillet au 6 août.



Nous serons de retour le 7 août.

Bonnes vacances !

BIBLIO

SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

Nouvelles acquisitions

Romans adulte

- Les femmes du bout du monde / Da Costa, Mélissa
- Pour affaires... ou par plaisir? / G., Sylvie
- Les enfants sont rois / Vigan, Delphine de
- Arsène Lupin. La comtesse de Cagliostro / Leblanc, Maurice
- Arsène Lupin. Le bouchon de crystal / Leblanc, Maurice



Romans Jeunesse

- Folle école. 1, Passer un savon / Trudeau, Catherine
- Ti-Guy La Puck 2.0. 3, Que la meilleure gagne ! / Guilbault, Geneviève
- Ti-Guy La Puck 2.0. 4, Sous les projecteurs / Guilbault, Geneviève
- Lucie la mouffette qui pète et le pitou fougou! / Shallow

Documentaires jeunesse

- Chacun cherche son mot / Yagoubi, Valérie
- Si j'avais un crocodile / De la Bédoyère, Camilla

Albums

- Es-tu là, petit chien? / Taplin, Sam
- Maman, c'est toi? / Escoffier, Michaël
- Le livre des qui fait quoi / Eparvier, Hervé
- Ne touche jamais un tigre! / Lynch, Stuart
- Le zoo de Yayaho / Lemieux, Geneviève
- Bob le bobo / Schoenborn, Mélina
- Rou joue! : un livre-jeu pour les tout-petits / Bonenfant, Pascale
- Grrr! Je suis un dinosaure! / Lodge, Jo



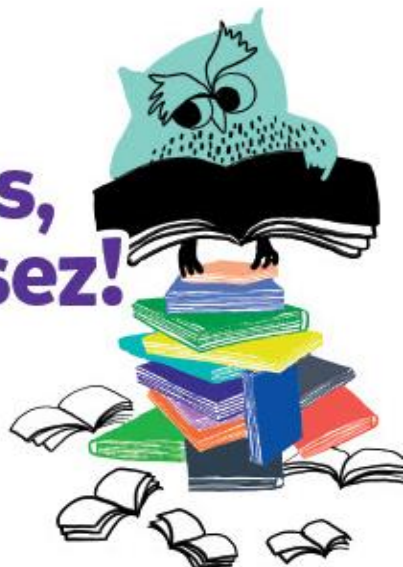
Bénévoles on a besoin de vous !



Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

À vos marques, prêts, lisez!

Viens à la
bibliothèque
pour t'inscrire au
Club de lecture
d'été TD



Club de lecture 2023

Du 26 juin au 28 août 2023

Tu recevras une trousse avec:

- 1 autocollant avec code d'accès web
- 1 feuille d'autocollants
- Un carnet de lecture selon ton âge
- 1 signet marque-page

Le tirage aura lieu le 29 août 2023

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

Pour information: 450-793-4751

biblio@st-liboire.ca





Les Fleurons du Québec

Comme vous le savez déjà, la Municipalité est membre des Fleurons du Québec, un organisme qui fait la promotion auprès des municipalités pour des villes et villages propres et fleuris.

Les Fleurons du Québec accompagnent les municipalités membres en faisant la promotion des bonnes pratiques écologiques et écoresponsables. Une des missions de l'organisme est d'attribuer des fleurons aux municipalités membres, selon des critères très précis comme la beauté, la propreté, la bonne pratique écologique, le respect des milieux naturels, l'économie de l'eau, etc.

Lors de notre évaluation précédente, Les Fleurons du Québec ont attribué à notre municipalité, la note de **3 fleurons** sur un maximum de 5. **Cette année au mois d'août, une nouvelle évaluation sera faite.** Soyons fiers de notre municipalité, de nos maisons, terrains, commerces et institutions et continuons de rendre à notre municipalité, un milieu de vie où il fait bon vivre!



Revisitez le cinéma d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui, pour aller bien au-delà du cinéma.

Un projet pilote unique, à la recherche de nouveaux moyens de rassembler, d'échanger et de stimuler les discussions sur les questions de société et leur évolution.

Sondage auprès de nos aînés

Notre organisme à but non lucratif, le Cinéma Maska, se propose de revitaliser l'ancien Théâtre Maska, situé au Centre-Ville de Saint-Hyacinthe, et fermé depuis les années '90s. Il comporterait trois salles consacrées 1) au cinéma québécois, 2) aux classiques du monde entier et 3) aux documentaires et courts-métrages. Il y aurait une nouvelle programmation à toutes les semaines pour chacune des salles.

Afin d'arriver à réaliser le projet, nous désirons valider plusieurs points auprès du public, afin de nous assurer qu'il y a un besoin réel pour ce type d'activités. Nous vous soumettons ce sondage aujourd'hui parce que, parmi nos nombreuses activités, nous avons un programme s'adressant plus spécifiquement aux aînés: *LES MATINÉES SOUVENIRS*.

Pour résumer ce programme, nous aimerions organiser des projections à partir de 10:30 am., du lundi au vendredi pour les aînés des 17 municipalités de la MRC des Maskoutains. Nous proposerions d'organiser des transports publics et/ou adaptés pour les personnes qui le désireront, avec proches-aidants si nécessaire. Comme nous aurons un sympathique petit Café/Bistro, nous laisserions un peu de temps avant le retour par transport organisé afin de permettre aux gens d'échanger avec d'anciens ou de nouveaux amis après les projections.

Bref, nous apprécierions beaucoup si vous pouviez prendre quelques minutes de votre temps pour répondre de façon anonyme à ce sondage dont nous avons grandement besoin pour la suite des choses. N'hésitez pas à commenter ou émettre des suggestions à la fin de ce sondage.

Un gros merci, et au plaisir de vous croiser au CinéMaska!...

Claude Gagnon

Cinéaste et président/fondateur de l'OBNL, Le Cinéma Maska

1. Pouvons-nous vous demander de façon anonyme quel est votre âge?

2. Quel est votre genre?

- Femme
- Homme
- Autre

3. Où habitez-vous?

4. Partagez-vous votre logement avec quelqu'un ou vivez-vous seul(e) ?

5. Avez-vous une bonne maîtrise de l'Internet? (vous pouvez sélectionner plusieurs réponses)

- Familier avec Facebook
- Autres applications
- Vous visitez régulièrement certaines pages sur internet
- Autre : _____

6. Avez-vous déjà entendu parler du Théâtre Maska par le passé?

- Oui
- Non

7. Êtes-vous déjà allé(e) au Théâtre Maska dans le passé ? Si oui, y alliez-vous souvent? Combien de fois par année?



Suite au verso

8. Vous souvenez-vous de la dernière fois que vous êtes allé au cinéma, n'importe où? C'était en quelle année?

9. Si vous aviez la chance de retourner au cinéma en compagnie de gens que vous aimez, avec qui vous aimez discuter, dans un contexte sécurisant et accueillant, y retourneriez-vous?

- Oui
- Non
- Sans opinion

10. Si on vous laissait du temps pour aller magasiner au Centre-Ville, au Marché, etc., avant le retour en transport public, seriez-vous intéressé?

- Oui
- Non
- Sans opinion

11. Seriez-vous intéressé à voir ou revoir des films comme « Mon Oncle Antoine », « Les Ordres », « Deux Femmes en Or », « Un Zoo la Nuit », etc.?

- Connaissez-vous certains de ces titres ou pas du tout?

12. Seriez-vous intéressé à voir des films avec des Jean Gabin, Yves Montand, Fernandel, Jerry Lewis, Jean-Louis Trintignant, Patrick Labbé, etc.; avec des Jeanne Moreau, Gina Lollobrigida, Sophia Loren, Isabelle Adjani, Anouk Aimée, Fanny Ardant, Isabelle Huppert, Brigitte Bardot; ou encore des Louise Portal, Marie Tifo, etc.?

- Je suis très intéressé(e)
- Je suis intéressé(e)
- Je ne suis pas intéressé(e)

13. Si nous organisons par exemple d'autres activités en soirée, comme des rencontres avec des comédiens, comédiennes, ou réalisateurs (trices), seriez-vous intéressé et en mesure d'y participer par vos propres moyens?

- Je suis très intéressé(e)
- Je suis intéressé(e), mais je n'ai pas de moyen de transport.
- Je suis intéressé(e)
- Je ne suis pas intéressé(e)

14. Le prix d'un billet à huit dollars par exemple influencerait-il votre volonté de venir ou non aux Matinées Souvenirs?

- Le prix me semble trop élevé.
- Le prix me semble raisonnable.

15. Une passe annuelle vous permettant d'assister à toutes les projections, dans toutes les salles serait-elle susceptible de vous intéresser?

- Oui
- Non
- Sans opinion

16. Selon ce que vous pouvez voir de notre projet, combien de fois seriez-vous possiblement intéressé de venir au CinéMaska?

- Une fois par année?
- Une fois par mois?
- Une fois par semaine?
- Autre : _____

17. Est-ce qu'un Café/Bistro pour y rencontrer vos ami(e)s vous semble une bonne idée?

- Oui
- Non
- Sans opinion

18. Avez-vous des commentaires ou souhaits concernant notre projet?

Veillez rapporter votre sondage au bureau municipal dans notre boîte à lettre.

Merci à vous tous et toutes!



**INSCRIS-TOI
MAINTENANT!**

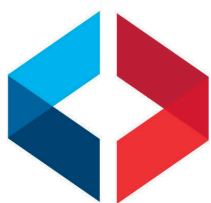
1ère édition

**TOURNOI DE
GOLF**



**AU PROFIT DU PROGRAMME INITIATION
SPORT RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE L'ÉCOLE HENRI-BACHAND**

QUATUOR 600\$	GOLF VOITURETTE FORMULE VEGAS	22 SEPTEMBRE 2023	AU CLUB DE GOLF ACTON VALE
Horaire de la journée	11H00 INSCRIPTION	12H00 DÉPART SIMULTANÉ	18H30 SOUPER ET SOIRÉE



constructions
DESLANDES

*bier commanditaire
officiel*



TOURNOI DE GOLF

AU PROFIT DU PROGRAMME INITIATION
SPORT RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE L'ÉCOLE HENRI-BACHAND

Formulaire d'inscription

1^{er} tournoi de golf annuel – 22 septembre 2023

Au Club de Golf Acton Vale

Inscription : 11h00 Départ simultané : 12h00 Souper : 18h30

Je désire _____ billets à 150\$ chacun (incluant golf, voiturette et souper/soirée)

Je désire _____ billets de golf seulement à 100\$ chacun (incluant golf, voiturette)

Total : _____ \$

Nom de l'entreprise : _____

NOM DES JOUEURS :

Restrictions alimentaires

- | | |
|----------|-------|
| 1. _____ | _____ |
| 2. _____ | _____ |
| 3. _____ | _____ |
| 4. _____ | _____ |

Je désire réserver _____ billets additionnels pour le souper à 70\$ chacun.

PLAN DE COMMANDITE

Nom du responsable : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Je ne peux pas participer, mais je désire faire un don _____ \$

Choix de la commandite : _____

Montant commandite : _____

Grand total : _____ \$

Ci-inclus notre chèque libellé à l'ordre de :
Centre de Service Scolaire de St-Hyacinthe – École Henri-Bachand

Il est possible d'envoyer votre inscription par courriel à
Nathalie.labrecque@cssh.qouv.qc.ca ou laisser cette inscription complétée au
secrétariat de l'école. Bien vouloir remettre votre chèque par la poste ou au
secrétariat à l'adresse suivante :

École Henri-Bachand, 83 rue St-Patrice, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Téléphone : 440 773-8401 poste 6030

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial

Messe 20^e anniversaire de l'unité des semeurs, le dimanche 30 juillet à 10 h à l'église de Sainte-Hélène. Après la messe, un vin d'honneur sera servi, c'est une belle occasion de fraterniser avec les gens qui ont été impliqués dans l'unité au cours des 20 dernières années. Bienvenue à tous !



C'est le temps des inscriptions aux parcours de catéchèse

Vous avez des enfants de 8 ans et plus et vous voulez leur transmettre les valeurs chrétiennes ? Inscrivez-les à la catéchèse, les parcours débuteront en septembre. Pour information et inscription, communiquez avec Lucile Morin au (450) 793-4232.



Les adolescents et les jeunes adultes qui aimeraient s'inscrire à un parcours de catéchèse menant à la confirmation peuvent communiquer avec Bruno Raymond par téléphone au (450) 513-0829 ou par courriel à dragon@ntic.qc.ca Un groupe spécial sera formé et les rencontres (une par mois) débuteront en septembre.



Merci à nos deux chorales et à nos musiciens qui seront en vacances tout l'été mais qui nous reviennent à l'automne. Profitez du beau temps pour vous reposer, ce sera un plaisir de vous retrouver en septembre.

Merci Denise et Michelle pour votre implication comme catéchète, vous allez nous manquer. Bonne retraite !

Nous avons fait partie de la fête !

Belle participation à notre table de la pastorale, pour les petits et les grands ! Des enfants ont gagné des prix lors du tirage : Ils devaient répondre à une question biblique, leurs noms étaient mis dans une boîte et il y a eu un tirage à la fin de l'après-midi. Nous avons aimé votre participation, MERCI !



Dimanche le **10 septembre**, après à la messe de 9 h, ce sera la **visite au cimetière**. C'est une belle façon de se retrouver en plein air, avec parents et amis, pour souligner l'importance des gens qui nous ont quitté. Vous êtes les bienvenus !



Mon Dieu d'Amour, je ne sais pas, en toute sincérité, à quel point je désire réellement changer, mais je sais que je le dois. Je ne puis le faire de moi-même, je me tourne donc vers Toi pour que Tu fasses un miracle en moi.

Entends le cri de mon cœur et regarde à mon besoin plutôt qu'à mes faiblesses. Pardonne-moi et prends soin de moi.

J'avoue que je n'ai pas vécu selon Ta volonté ni vraiment observer Ta parole. Mais prends-moi tel que je suis et rends-moi tel que Tu voudrais que je sois.

J'ouvre mon esprit et T'invite à entrer dans mon cœur. AMEN !

Comité des aînés

- Au parc des bénévoles, à 11 h 30, le 26 août : Dîner de l'amitié et épluchette de maïs + Surprise musicale + Jeux au parc récréatif de la Fadoq
- La Mélodie du Bonheur à Québec, le 3 septembre 2023
- Bingo + Bingos spéciaux + surprise d'automne : le 15 septembre
- Auberge de la Montagne coupée à Saint-Jean-de-Matha : les 11-12-13 octobre 2023



Pour informations et réservations : Denise 450-793-2396

Fadoq Saint-Liboire



Les jeudis dîner-anniversaires de la Fadoq, à 11 h 30

- Le 20 juillet et le 17 août, les membres recevront un appel
- Le 26 août : Dîner d'amitié en collaboration avec le comité des aînés

Club de marche et mise en forme

C'est un rendez-vous, les mardis de 9 h 30 à 10 h 30 devant la bibliothèque. Pour votre sécurité, on commence par des exercices de réchauffement et on termine par des exercices d'étirements. L'âge n'a pas d'importance, bienvenue à vous tous !

Les activités intérieures reprendront le 26 septembre avec le Bingo.





Saint-Liboire

Le comité des aînés invite
toutes les personnes de 50 ans et plus

Le 26 août, à 11h30

Au Parc des Bénévoles

Bienvenue à cette activité gratuite!

Dîner d'amitié

(hot-dogs, crudités, salades, desserts)

Épluchette de maïs

Jeux divers : pétanque, poches,
quilles sur gazon,...

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire



Invitation pour tous !

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire vous convie à son brunch annuel qui se tiendra à la salle des Chevaliers de Colomb, le **22 octobre 2023, à 11 h 30.** Toutes les paroissiennes et tous les paroissiens de l'Unité des Semeurs y sont les bienvenus ! Invitez parents et amis à se joindre à nous et venez partager ce repas familial et amical !

▪ 13 ans et +	25 \$
▪ 5-12 ans	15 \$
▪ 0-4 ans	gratuit

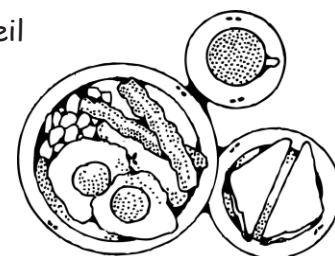
Les billets sont disponibles en vous adressant aux membres du conseil de la Fabrique ou auprès de Lucile au : 450-793-4232

N'oublions pas « La criée » !

Avez-vous des dons à offrir ? **Merci d'être là !**

Communiquez la bonne nouvelle à :

Gérald Miron au 579-245-0079 ou Denise Heine au 450-793-2396.



Une occasion pour se procurer de bons produits de chez nous !

Des prix de présence et des tirages offerts par de généreux donateurs !

Ensemble, assurons la vitalité religieuse de notre communauté et veillons à l'entretien de notre église et de notre cimetière.

Les membres de la Fabrique de Saint-Liboire :

▪ Gérald Miron, président	▪ Pierre Heine
▪ Alain Mitchel, prêtre	▪ Roger Dufresne
▪ François Lalonde	▪ Steeve Desjardins
▪ Serge Desjardins	▪ Denise Heine
▪ Lucile Morin, animatrice de la communauté	
▪ Marie-Josée Deaudelin, préposée à l'administration	

Brunch de la Fabrique de Saint-Liboire

22 octobre 2023 à 11h30

**à la Salle des Chevaliers de Colomb
de Saint-Liboire**

(1655, Rang Saint-Édouard)

Lors de la criée, vous pourrez vous procurer des produits de notre terroir, des mets préparés par des gens de chez nous,...

TIRAGES ET PRIX DE PRÉSENCE

**VENEZ EN GRAND NOMBRE
POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE**

**COÛT: 13 ans et plus: 25,00\$
5 à 12 ans : 15,00\$
0 à 4 ans : Gratuit**

Gérald Miron : 579-245-0079

DURANT LA SAISON ESTIVAL, SARCA EST TOUJOURS LÀ



Les **S**ervices d'**A**ccueil, de **R**éférence, de **C**onseil et d'**A**ccompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont maintenu durant la saison estivale.

Que ce soit pour de l'information scolaire générale, pour de la reconnaissance des acquis ou un retour aux études secondaires, professionnelles, collégiales et universitaires, un ou une conseillère du SARCA peut vous rencontrer durant l'été. Nous avons des points de services à Saint-Hyacinthe et Acton Vale et le projet SARCA Mobile est toujours en activité! Les services sont offerts directement à l'hôtel de ville de toutes les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Nous sommes également présents lors d'activités municipales afin de vous faire découvrir nos services, n'hésitez pas à venir à notre rencontre pour mieux nous connaître. Nous vous invitons à communiquer directement avec nous afin que l'on vous accompagne dans vos projets scolaires et professionnels. Tous ces services sont offerts gratuitement.

Au plaisir de vous rencontrer!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



PIÈCES PYROTECHNIQUES À L'USAGE DES CONSOMMATEURS

Nul ne peut utiliser de pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs à moins de 15 mètres (50 pieds) de tout bâtiment ou dans un rayon de 200 mètres (657 pieds) d'une usine, d'un poste d'essence, d'une station-service ou d'un entrepôt où se trouvent des explosifs, des produits chimiques, de l'essence ou autres produits inflammables.

CONDITIONS D'UTILISATION :

L'utilisation de pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs est autorisée seulement aux conditions suivantes :

- Le ou les utilisateurs doivent être âgés d'au moins dix-huit ans;
- Elle est interdite sur le domaine public de la municipalité (parcs, places publiques, rues, etc.);
- Elle doit se faire avec l'autorisation du propriétaire du terrain;
- Il est interdit d'allumer des pièces pyrotechniques à partir d'un toit ou d'une structure d'un bâtiment;
- Le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
- Le terrain doit avoir une superficie minimum de 30 mètres (99 pieds) par 30 mètres (99 pieds) et être dégagé à 100 %;
- La zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de 15 mètres (50 pieds) de toute maison, tout bâtiment, toute construction et tout champ cultivé;
- Ces pièces pyrotechniques ne peuvent être mises à feu lorsque la SOPFEU émet une interdiction de feux à ciel ouvert ou que la municipalité décrète une interdiction pour l'utilisation extérieure de l'eau.

INFRACTION :

Constitue une infraction passible des sanctions prévues au règlement # 304-18 concernant la sécurité incendie :

- Le fait de refuser d'obtempérer à l'ordre d'interruption du lancement par le directeur;
- Le fait de laisser ou de tolérer le déploiement ou le lancement d'une ou plusieurs pièces pyrotechniques sans une surveillance adéquate;
- Le fait de ne pas respecter les conditions d'utilisation prévues au présent document

Les infractions décrites sont distinctes les unes des autres et punissables chacune par les sanctions prévues au règlement # 304-18.

FEU EN PLEIN AIR À DES FINS RÉCRÉATIVES -À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION-

DISPOSITION GÉNÉRALE :

Un feu en plein air à des fins récréatives est permis à l'intérieur du *périmètre d'urbanisation* de la municipalité uniquement s'il est contenu à l'intérieur d'un foyer extérieur qui répond aux exigences du présent article.

STRUCTURE DU FOYER :

Tout foyer extérieur doit respecter toutes les conditions suivantes :

- La structure du foyer doit être construite en pierre, en brique ou d'un métal résistant à la chaleur;
- L'âtre du foyer ne peut excéder 75 centimètres (30 pouces) de largeur par 75 centimètres (30 pouces) de hauteur par 60 centimètres (24 pouces) de profondeur;
- La *cheminée* ainsi que l'âtre ou foyer extérieur doivent être munis d'un pare-étincelles dont l'ouverture maximale des mailles du pare-étincelles n'excède pas un diamètre de plus de 10 millimètres (7/16 pouce) dans sa partie la plus grande;
- Le foyer doit être situé à au moins 3 mètres (10 pieds) de toute construction, de toute matière combustible, d'un arbre résineux, d'un boisé, d'une forêt ou de toute matière ou réservoir de matière combustible ou inflammable.

UTILISATION :

Lorsqu'une personne utilise ou permet que soit utilisé un foyer extérieur, toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

- Seul le bois peut être utilisé comme matière combustible;
- Les matières combustibles ne peuvent excéder la hauteur de l'âtre du foyer;
- Tout allumage de feu ou tout feu doit être sur surveillance constante adéquate;
- Toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu de foyer doit s'assurer qu'il y ait sur place un moyen pour éteindre le feu rapidement, notamment un seau d'eau, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable.

EXTINCTION D'UN FEU

Le directeur ou l'autorité compétente peut ordonner l'extinction d'un feu extérieur dans les situations suivantes :

- Les exigences prévues au règlement #304-18 ne sont pas respectées et il y a eu risque sérieux pour la sécurité des personnes ;
- Lorsque les conditions climatiques risquent de provoquer une propagation ou une perte de contrôle du feu ;
- Lorsque le feu extérieur est laissé sans une surveillance adéquate.

Nul ne peut s'y opposer ou tenter d'empêcher l'extinction de ce feu.

INFRACTION :

Constitue une infraction au règlement # 304-18

- Le fait de refuser d'obtempérer à l'ordre d'extinction du feu extérieur du directeur ou de l'autorité compétente ;
- Le fait de laisser un feu extérieur sans une surveillance adéquate ;
- Le fait de permettre, émettre ou tolérer que la fumée provenant de la combustion des matériaux utilisés pour un feu

Ressources d'aide en violence conjugale

- La clé sur la porte, maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale
(450) 774-1843
- SOS Violence conjugale
1 800 363-9010
- Entraide pour hommes
1 833 651-4447
- Police 9-1-1 | Info social 8-1-1
- Centre de femmes l'Autonomie en SoiE
450 252-0010



La clé sur la porte maison d'hébergement

Assurer la personne de la confidentialité de vos échanges.

Utiliser le « je ».

- « Je suis inquiète pour vous. »
- « Je suis préoccupé-e par votre situation. »

Décrire le plus clairement possible ce que vous avez vu, entendu ou ressenti sans interpréter les faits.

- « J'ai entendu que... » (ex. : « J'ai entendu que vous recevez plusieurs appels par jour de votre conjoint. »)
- « J'ai vu que... » (ex. : « J'ai vu que votre conjoint vient très souvent sur les lieux de travail pour vérifier si vous y êtes. »)
- « Je sens que... » (ex. : « Je sens que vous n'allez pas bien ces temps-ci. »)

Croire la personne, ne pas remettre en question ce qu'elle ressent ou la faire sentir comme responsable de la violence.

- « Je vous crois... »
- « Ce n'est pas votre faute. »
- « La violence est inacceptable. »

Rassurer la personne.

- « Je suis là pour vous. »

Laisser la personne prendre ses propres décisions.

- « Je vous soutiens, peu importe votre décision. »

Préciser que des gens sont prêts à l'aider et que des ressources existent.

- « Les maisons d'aide et d'hébergement peuvent vous soutenir dans le processus, peu importe ce que vous décidez. »

Remercier la personne de vous avoir fait confiance. Il peut être très difficile pour une victime de parler de sa situation.

Respecter vos propres limites.

Extrait de la formation
Milieus de travail alliés,
Regroupement des maisons
pour femmes victimes
de violence conjugale



La clé sur la porte
maison d'hébergement

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 juillet 2023 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-07-152

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.5 Mandater ingénieur réfection du 9e Rang.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Adoption du Règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

3.4 Dépôt rapport du Maire 2022

3.5 Mandater un avocat pour mise en demeure

3.6 Paiement de facture FBL S.E.N.C.R.L.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Entériner dépenses pour pompe électrique

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Décomptes progressifs 4 et 5 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

5.2 Offre de services Englobe – projet Deslauriers Morin

5.3 Octroi du contrat pour construction d'entrepôt à sel et garage

5.4 Paiement de facture Larocque et Cournoyer

5.5 Mandater ingénieur réfection du 9e Rang

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Entériner dépenses pour forage

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 PIIA - 126 et 128, rue Saint-Patrice

7.2 PIIA - 177 à 183, rue Saint-Patrice

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Résolution 2023-07-153

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-07-154

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2023 totalisant la somme de 224 118,11 \$, en plus des salaires versés au montant de 59 440,29 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-07-155

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 4 659,34 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Adoption du Règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

Résolution 2023-07-156

RÈGLEMENT NUMÉRO 360-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 324-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé «Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine», sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement

publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relative à l'enlèvement des résidus domestique sur le territoire de la Régie;

ATTENDU que l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels;

ATTENDU que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 360-23 modifiant le règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité et de décréter ce qui suit :

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

3.4 Dépôt rapport du Maire 2022

Résolution 2023-07-157

Suite au dépôt du rapport du Maire, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal Le Reflet et sur le site internet de la municipalité le rapport du maire 2022.

3.5 Mandater un avocat pour mise en demeure

Résolution 2023-07-158

Considérant que nous devons mandater un avocat concernant une mise en demeure numéro 2813-102;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'avocate Sarah Cain de la firme Cain Lamarre pour la mise en demeure numéro 2813-102.

3.6 Paiement de facture FBL S.E.N.C.R.L.

Résolution 2023-07-159

Considérant la résolution 2022-12-185 qui donnait le contrat à FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables pour l'audit financier 2022 au montant 14 600 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables pour l'audit financier 2022 au montant 20 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Entériner dépenses pour pompe électrique

Résolution 2023-07-160

Considérant les frais supplémentaires pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe électrique selon la résolution 2023-06-138;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude

Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de 1 251 \$ de la nouvelle pompe électrique selon la nouvelle soumission de POMPEX Inc. datée du 12 juin 2023 au montant 21 037 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

Le conseiller Jean-François Chagnon déclarant un intérêt dans les prochains dossiers se retire des délibérations.

5.1 Décomptes progressifs 4 et 5 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

Résolution 2023-07-161

Considérant la demande d'Excavation Mc.B.M. Inc. pour les décomptes progressifs 4 et 5 dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP

- D'accepter le quatrième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 538 490,18 \$ et d'en effectuer le paiement;

- D'accepter le cinquième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 932 372,32 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

5.2 Offre de service Englobe – Projet Morin-Deslauriers

Résolution 2023-07-162

Considérant la facture reçue pour les services rendus par Englobe pour le prolongement des conduites sur les rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le paiement pour le prolongement des conduites au montant de 3 491 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU. Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

5.3 Octroi du contrat pour construction d'entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-07-163

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé sur SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour la construction d'un entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à l'ouverture des soumissions le 22 juin dernier et que selon la recommandation de l'architecte monsieur Jean Demers de UN À UN ARCHITECTES :

- D'accorder le contrat de construction d'entrepôt à sel et garage à Les Entreprises Clément Robert selon sa soumission au montant de 759 376,53 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

- De mandater la directrice générale Nadine Lavallée à signer tous les documents inhérents au présent contrat de construction.

À noter qu'aucune dépense supplémentaire ne sera tolérée et que tout changement devra être autorisé par la directrice générale.

5.4 Paiement de facture Larocque et Cournoyer

Résolution 2023-07-164

Considérant la résolution 2022-10-222 qui donnait le contrat à Ingénieurs Larocque et Cournoyer pour les plans et devis concernant la construction de l'entrepôt à sel et garage au montant 24 000 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement supplémentaire de 890 \$ plus les taxes applicables selon la facture de Ingénieurs Larocque et Cournoyer et d'en effectuer le paiement.

5.5 Mandater ingénieur réfection 9e Rang

Ce point a été retiré par la résolution 2023-07-152

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Entériner dépenses pour forage

Résolution 2023-07-165

Considérant la modification des matériaux concernant la résolution 2023-05-117 afin de procéder au forage pour la recherche de nouveaux puits;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de 8 236 \$ de Groupe DEGRANDPRÉ Inc. pour le forage de nouveaux puits, selon la nouvelle soumission datée du 19 juin 2023, au montant de 23 026 \$ plus taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que ce montant sera remboursé à même le programme de subvention de la TECQ 2019-2023.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 PIIA – 126 et 128, rue Saint-Patrice

Résolution 2023-07-166

Considérant que la demande de permis a été déposée le 11 mai 2023;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que la modification du revêtement mural en brique, situé sous l'abri, par du vinyle d'apparence similaire aux autres façades, permet d'harmoniser cette section avec le reste du bâtiment;

Considérant que les ajouts et les retraits de certaines ouvertures de portes et de fenêtres ne sont pas visibles des rues et sont effectués sur les façades latérales;

Considérant que le restaurant n'est plus en fonction et que cet espace est vacant depuis plus d'un (1) an;

Considérant que le bâtiment a subi plusieurs agrandissements et transformations depuis sa construction;

Considérant que l'emplacement des cases de stationnement pour les logements ne sont pas visibles de la rue Saint-Patrice;

Considérant que les modifications s'harmonisent bien avec son milieu environnant.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande de permis de rénovation et de changement d'usage déposée par les propriétaires, Patrick Bernier et Anne-Marie Scott, afin de permettre les rénovations extérieures du bâtiment et le changement d'usage de l'espace vacant du restaurant en logement supplémentaire tel que demandée et présentée. Il est toutefois suggéré que le revêtement en vinyle soit apposé par-dessus le revêtement de brique dans l'optique que si jamais le revêtement extérieur devait être modifié éventuellement pour de la brique, il sera possible de reproduire l'apparence d'origine du bâtiment principal.

7.2 PIIA – 177 à 183, rue Saint-Patrice

Résolution 2023-07-167

Considérant que la demande de permis a été déposée le 6 juin 2023;

Considérant que la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment nécessite des rénovations puisque certains éléments sont vétustes et ne peuvent être réparés;

Considérant que les critères d'évaluation du PIIA stipulent que le choix de couleur doit tenir compte des caractéristiques du bâtiment et de celles des bâtiments voisins de manière à constituer une image d'ensemble harmonieuse;

Considérant que la majorité des ouvertures (portes et fenêtres) des bâtiments voisins sont de couleur blanche;

Considérant que la couleur d'origine des portes, des fenêtres et des soffites sont de couleur blanche;

Considérant que le remplacement du style des fenêtres s'harmonise relativement bien avec les différentes apparences des fenêtres des bâtiments voisins;

Considérant que les galeries, escaliers et garde-corps extérieurs sont de couleurs foncés;

Considérant que dans une optique de sécurité les garde-corps extérieurs doivent être de 42 pouces;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande du permis de rénovations afin de remplacer les portes, les fenêtres, les soffites et de modifier l'aspect visuel des galeries, des escaliers et garde-corps extérieurs tel que présentée, mais également les modifications doivent respecter les conditions suivantes :

- Les portes, les fenêtres, les soffites et les gouttières doivent rester de couleur blanche.
- Les galeries, les marches et garde-corps doivent être de couleur noire.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Jard-Boire

Monsieur Jean-François Chagnon : Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et OBV Yamaska

Monsieur Claude Vadnais : Loisirs St-Liboire

Monsieur Yves Taillon : CCU, Comité des aînés et conférence de Jérôme Dupras

Monsieur Serge Desjardins : Cadet SQ

Madame Martine Bachand : Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : Saint-Liboire en Fête, Comité des aînés, MRC, St-Hyacinthe Technopole, Brunch des bénévoles, conférence Jérôme Dupras et Fabrique

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 juin au 3 juillet 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-07-168

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 52.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 juillet 2023.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 15 AOÛT 2023 À 19 H**



**COPIE
DU CENTRE**
IMPRIMERIE COMMERCIALE
CAPTATION & WEBDIFFUSION

T 450 513-0468
17145 grand rang St-François
St-Hyacinthe QC J2T 5H2
info@copieducentre.com
www.copieducentre.com



GENEVIEVE BÉLISLE
HYGIÉNISTE DENTAIRE

**SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS
AVEC AIRFLOW**

- ♥ Traitement tartre et taches
- ♥ Nettoyage dentaire
- ♥ Blanchiment sous prescription
- ♥ Entretien implants
- ♥ Suivi en parodontie

☎ 450.209.2915 📧 @genevievebelisleHD
 ✉ genevieve@soinsdentairespreventifs.ca
 📍 276 rue Chicoine, St-Liboire QC J0H 1R0
 🌐 www.soinsdentairespreventifs.ca



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Membre affilié à



Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861



Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690

A&R ÉLECTRIQUES

Les entreprises électriques A&R Ltée

Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Gestion de patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

J.G. Daudelin Inc.
Rénovations

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.N.Q. 1244-2004-20

Détaillant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVAC** *JohnnyVac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

**constructions
DESLANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO: 2864-2908-53

Nos professionnels

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



Soudure
Maskoutaine

Daniel Beauregard, *propriétaire*

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE
906 Rue Des Capucins, Bureau 203
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

MARYSE MORIN



COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par
le proprio
...et son courtier!**

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel

450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com





*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

